



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-85

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

9 – Lancement de la procédure et signature du marché public avec le titulaire concernant des prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH (Marché n° E22)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

Nombre de présents : (41)

Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF : Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CAPV : Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

9 – Lancement de la procédure et signature du marché public avec le titulaire concernant des prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH (Marché n° E22)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH souhaite lancer un marché public d'entretien des bassins de retenue sur son territoire.

Ces prestations doivent permettre de favoriser les bonnes conditions d'écoulement des cours d'eau et gérer la végétation en place avec l'ensemble des fonctions qu'elle peut remplir sur les cours d'eau et fossés du SIAH.

Le marché actuel arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le nouveau marché public doit être réparti en six lots :

- Lot n° 1 : entretien des bassins de retenue ;
- Lot n° 2 : entretien des rivières, grilles et fossés ;
- Lot n° 3 : entretien des périmètres des bassins ;
- Lot n° 4 : diagnostics phytosanitaires des arbres ;
- Lot n° 5 : gestion des arbres ;
- Lot n° 6 : gestion des espèces invasives/envahissantes.

Le Syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d'un marché public.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande à montant maximum pour une durée d'un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1°, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue de la réalisation des prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH (Marché n° E22),

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

9 – Lancement de la procédure et signature du marché public avec le titulaire concernant des prestations d'entretien des bassins de retenue du SIAH (Marché n° E22)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public d'entretien des bassins de retenue (Marché n° E22),
- 2- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2021

Affichée le : 08/10/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.